Lu à l'académie

Mémoire, Sur plusieurs instrumens p.r l'extraction des Dents.

Messieurs,

il y a long-tems que je ne cesse de m'occuper des differents moyens de remedier aux inconvéniens qu'éprouvent même les plus habiles Dentistes dans l'usage du Pélican. Les essais que j'ai fait, me donnent, Messieurs, la Confiance que j'y ai réussi, en fixant le Pélican, que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, de maniere que son point d'appui, le Corps de L'instrument et son manche sont joints ensemble et tout à-fait immobiles, sans que la vis sans fin, qui sert à porter les crochets, les Eloigner ou les rapprocher, suivant les Circonstances, soit génée en rien; cequi paroissoit absolument nécessaire, pour operer promptement, surement et Commodément: avantages qui ne se trouvent dans aucun autre Pélican, pas même dans celui qui approche le plus de la perfection, qui est celui de M. Bourdet; car le Corps de son instrument n'étant point fixé, peut

AR C43 n° 118

tourner dans la main lors de L'opération, surtout si elle est forte et laborieuse, et faisant porter le point d'appui sur les Gencives, les molester, les déchirer, rendre l'opération plus longue, moins sure et plus doulouruse, quelques fois la faire manquer, fatiguer et tourmenter cruellement le malade et enfin le faire désespérer de sa guérison.

Je pourrois confirmer ceci par plusieurs Exemples; mais convaincu, qu'il est plus à propos de faire oublier ces inconvéniens, aussi peu flateurs pour le Dentiste, que très facheux pour les malades, je les passerai sous silence.

Les avantages de ce Pélican peuvent encore s'étendre à quelques autres instrumens. on peut fixer et assurer de la même maniere, le Levier et le trattoir de M. Jourdain, auquel, par des changemens avantageux, que ce praticien y a faits, vous avez donné, Messieurs, votre approbation.

Quoique je pense qu'on ne doive se servir de ce trattoir que très rarement et seulement dans

des Cas, où il seroit absolument impossible de s'en passer, j'ai cru aussi devoir essayer de le fixer par un simple crochet, qui s'arrete dans le manche, de la maniere, que vous le verrez, dans celui que j'ai l'honneur de vous présenter.

Je prends encore la liberté, Messieurs, de soumettre à votre Examen, un Levier très simple de mon invention, qui me semble beaucoup plus fort, plus sûr et plus commode que le Levier ordinaire. Je m'en sers dans des Cas où il faut de toute nécessité délivrer le malade d'une douleur, ou plutôt d'une rage qui pourroit le conduire dans un Etat de fureur et de Désespoir.

Cet instrument m'a réussi dans bien des circonstances, où les autres Leviers, du premier Genre, avoient été employés sans succès.

Botot Dentiste.

Académie Nationale de Médecine Bibliothèque

n.° 75.